Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

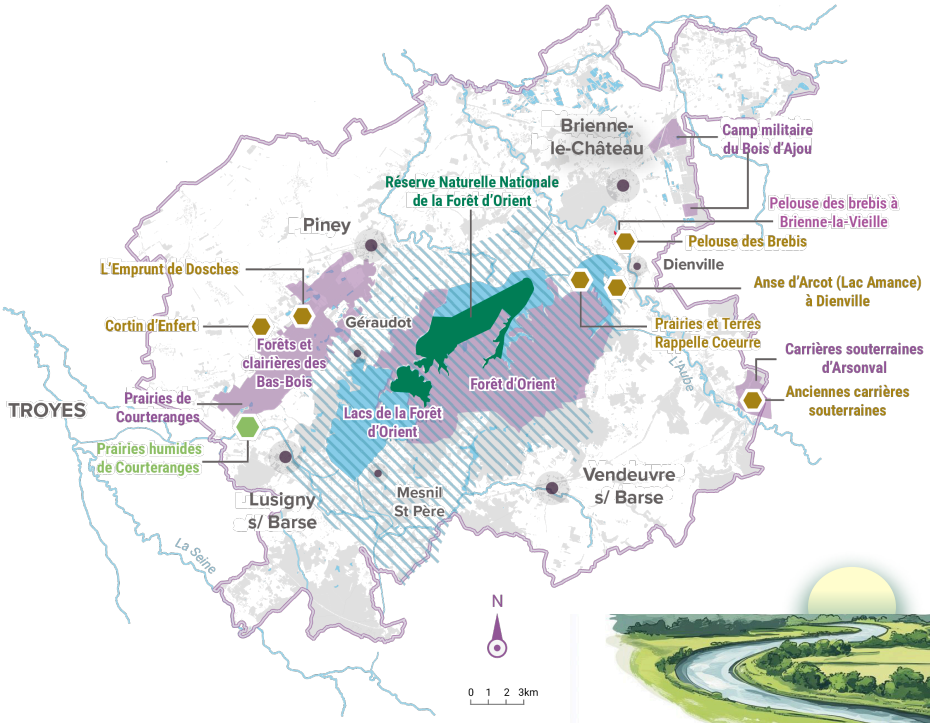
Les DIFFÉRENTS Statuts D'ESPACES Protégés



Crédit : Mona Leu-Leu ©

PARC NATUREL RÉGIONAL de la Forêt d'Orient

C'est un projet de territoire : les communes se fédèrent pour porter ensemble un projet de préservation de leurs patrimoines.
Ce projet est explicité au sein d'une charte de Parc, élaborée pour 15 ans, à laquelle choisissent de souscrire volontairement les communes et leurs partenaires.
Ce projet vise à préserver les différents patrimoines du territoire :
culturel, architectural, immatériel, naturel, forestier, agricole...



Zones de protection dans le Parc de la Forêt d'Orient

- Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale
- Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation
- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve naturelle régionale
- Arrêté de Protection de Biotope



ZONES DE Protection Forte

Les réserves naturelles

Les réserves naturelles sont des sites reconnus pour l'importance de leurs enjeux écologiques, notamment la protection d'espèces patrimoniales. Leur gestion et leur réglementation sont encadrées par le Code de l'environnement. Les activités humaines y sont autorisées uniquement si elles n'affectent pas les principaux enjeux écologiques identifiés.

OBJECTIFS

- Suivis et gestion en faveur de ces enjeux
- Sensibilisation des publics
- Préservation des enjeux écologiques

NATIONALE : désignée par l'Etat

REGIONALE : désignée par la Région

Réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient

ENJEUX

- Oiseaux,
- Milieux naturels,
- Amphibiens

Accès interdit

Forêt en libre-évolution

Aménagement de sites de reproduction de la faune

Réserve naturelle régionale des prairies humides de Courteranges

ENJEUX

- Flore

Randonnée sur les sentiers

Gestion des ligneux

Fauche & Pâturage

Les zones de protection forte : les APPB

Identification d'un enjeu écologique particulier localement.
Classement par le préfet. Protection par arrêté.
Mesures ciblant spécifiquement la conservation de cet enjeu.

RAMSAR

Le label Ramsar est une reconnaissance internationale de l'importance des zones humides d'un territoire. Il souligne l'importance particulière du site pour l'accueil de l'auvifaune.

NATURA 2 000

Il s'agit d'un réseau de sites européen au sein desquels sont identifiés des enjeux écologiques forts

- Directive "Oiseaux" : création des Zones de protection spéciale (ZPS)
- Directive "Faune Flore Habitat" : Zones spéciales de conservation (ZSC)

Des études y sont également menées pour suivre la dynamique des espèces, en particulier celles à enjeu.
Sur le territoire du PNRFO, la Pie-grièche écorcheur est une espèce caractéristique des milieux bocagers, tandis que le Sonneur à ventre jaune est représentatif des vieilles forêts humides.





Nos partenaires

Parc nature régional de la Forêt d'Orient
NATURA 2000
Financé par l'Union européenne
SEINE GRANDS LACS
Ramsar Convention sur les zones humides
IUT Troyes
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST Liberté Égalité Fraternité
La Région Grand Est